

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – Le contexte macro-économique et institutionnel

- 1.1 Les perspectives économiques – la situation internationale
- 1.2 L'économie française
- 1.3 La loi de finances pour 2022 - Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31/12/2021

Les résultats annuels estimés

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES –les priorités 2022 et suivantes

La construction du BP 2022 - les hypothèses en section de fonctionnement comprenant le détail des charges de personnel conformément à la réglementation

L'évolution des indicateurs d'épargne

Les recettes et les dépenses de fonctionnement

La fiscalité directe locale

Les emprunts

La politique communale en matière de ressources humaines

- A. La structure des effectifs
- B. Le temps de travail
- C. Les charges de personnel
- D. Les actions sociales et les avantages en nature
- E. La gestion prévisionnelle des ressources

Les orientations budgétaires en section d'investissement – les dépenses d'équipement, le besoin de financement des équipements

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi no 2015-991 DU 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi NOTRe, publié au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des élus municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les élus et les administrés sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

I – Le contexte macro-économique et institutionnel

1.1 Les perspectives économiques – la situation internationale

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir.

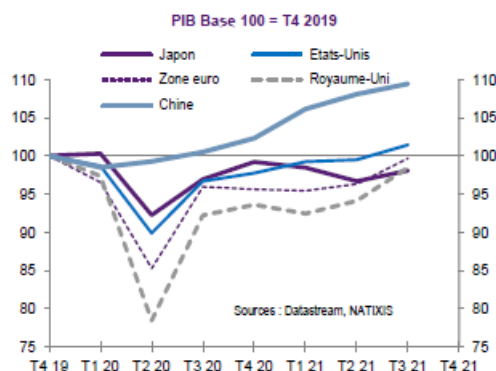
Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022.

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.



1.2 L'économie française

France : une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

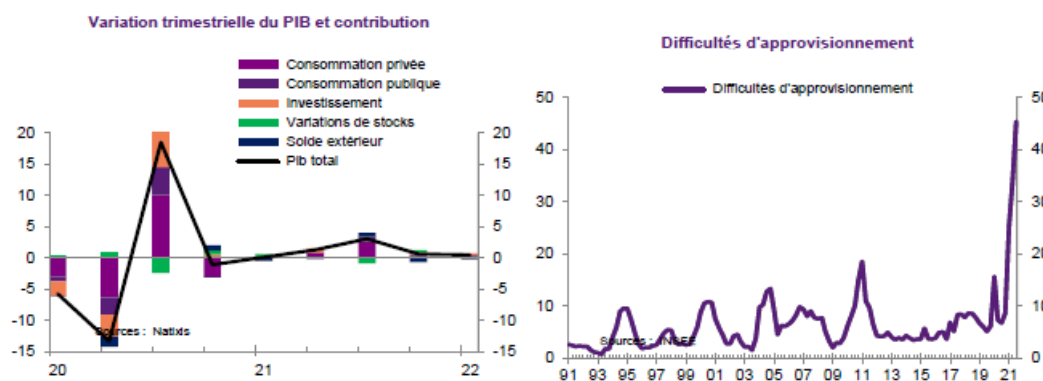
L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du second trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % au 3^{ème} trimestre 2021 (contre 1,3 % au second) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3^{ème} trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %).

L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre (+0,1 % Tous trimestres contre 2,4 au second) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.

Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au 3^{ème} trim. 2021 contre 1,2 % au deuxième) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5^{ème} vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % au 4^{ème} trim. 2021 et devrait ralentir au 1^{er} trim. 2022 à 0,4 % avant de repartir au 2^{ème} trim. 2022.



Un retour à la normale sur le marché du travail

L'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. Le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

8.9% au 3^{ème} trimestre 2020 7.6% au 4^{ème} trimestre 2021

En revanche, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement qui s'explique principalement par un problème entre offre et demande de travail.

Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3.4% en décembre 2021.

Au total pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2.1%

Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie du fait du contexte de reprise économique mondial. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. A ce stade, une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au 1^{er} trimestre 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022 est prévue.

De bons résultats pour les entreprises françaises

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat ont permis de les protéger efficacement.

Les comptes publics

D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendue
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Sources : PLF 2022, Natixis

1.3 La loi de finances pour 2022 _ Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

La Dotation Globale de Fonctionnement :

L'élaboration du budget primitif 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 26.8 milliards d'euros malgré le contexte économique lié à la crise du COVID 19.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations (DSR et DSU), l'augmentation en 2022 sera de 95 milliards d'euros pour chacune.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Il s'agit d'un fond de péréquation horizontale entre les communes et les intercommunalités, créé par la Loi de Finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le FPIC prend ses contributions des blocs communaux ayant un potentiel financier agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux blocs communaux ayant un PFIA peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et les communes d'un même bloc communal, par le biais d'accord locaux.

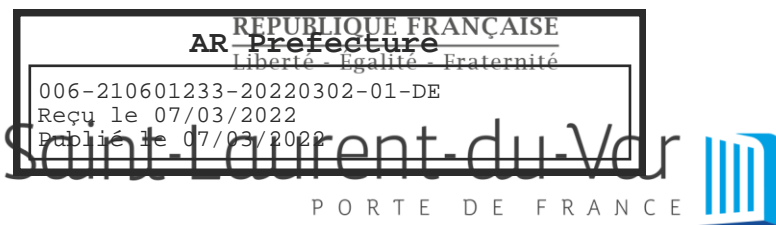
Pour l'année 2022, le Projet de Loi de Finances a reconduit son montant à 1 milliard d'euros.

Suppression de la taxe d'habitation et réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités territoriales

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2021, qui sera portée à 65% en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.



- pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes, est compensée par une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

Poursuite du déploiement de la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Mds€ en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

Le plan de relance

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes à destination des collectivités territoriales.

II – LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU 31/12/2021 : ÉPARGNE EN HAUSSE, DÉPENSES MAÎTRISÉES, FISCALITÉ STABILISÉE ET DESENDETTEMMENT AMORCÉ

La période de pandémie a affecté durablement les finances des particuliers mais également des entreprises. La commune a pris la mesure de ces difficultés et a construit son budget 2021 par le déploiement d'actions de soutien en faveur des familles laurentines et de mesures adaptées envers les acteurs économiques afin de favoriser la relance économique.

Mais la stratégie financière de sobriété poursuivie par la municipalité, adossée à la poursuite du plan d'économies, initié en 2017 et révisé à la fin de l'année 2020, a permis, sans augmentation d'impôts, d'améliorer l'épargne de gestion, de lancer les investissements ambitieux prévus.

En effet, à ce stade et dans l'attente du contrôle définitif du comptable public, le résultat de fonctionnement provisoire pour 2021 devrait se situer autour des 4 millions d'euros, en progression cette année encore.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION

EXERCICE	Résultat de fonctionnement	Variation %
2019	3 052 931,03	
2020	4 232 693,46	+38,64%
2021 (provisoire)	4 395 782,09	+3,85%

Des résultats très satisfaisants malgré une période tendue et de nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire durant l'exercice budgétaire 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont bien maîtrisées. Une baisse globale de l'ordre de 0.10% est constatée par rapport à 2020, malgré la progression des charges courantes qui s'explique par le retour à une année de moindre confinement sanitaire, mais aussi par les moyens en matériel et en prestation déployés pour la gestion du Centre de vaccination et pour le respect des protocoles sanitaires dans les établissements scolaires, petite-enfance, sportifs, restauration scolaire et administration générale avec un volume important de fournitures de produits d'entretien.

Il faut y voir notamment les effets de la maîtrise de la masse salariale, qui en 2021, a permis une baisse des dépenses de personnel de près de 0,4%. Et ce, malgré les mesures gouvernementales (déploiement du PPCR, indemnités de rupture de contrats de moins d'un an, ...), l'impact du déroulement de carrière des agents en postes (GVT) et le renforcement des protocoles sanitaires spécifiques, nécessitant des renforts en personnel d'entretien. Cet excellent résultat traduit l'application des règles de bonne gestion (non remplacement systématique des départs en retraite, mutualisations, ..) et de recherche de performance, mises en place depuis plusieurs années par la municipalité.

Chapitre 012 – charges de personnel

	Prévision	Réalisé	Variation % du réalisé
2019	25 058 815	24 914 682.01	
2020	25 405 632	25 302 736.92	+1.55%
2021	25 705 119	25 293 356.04	-0.37%

Les recettes de fonctionnement quant à elles ont progressé de l'ordre de 8%.

En 2021, on constate une amélioration des recettes des services avec un retour à un niveau quasi identique à celui de 2019 (alors que la perte de ces produits en 2020 atteignait 34% par rapport à 2019).

De plus, la progression des droits de mutation à titre onéreux offre un confortable – mais aléatoire – supplément de ressources (+686 000 € par rapport aux prévisions 2021 et +8% par rapport à 2020).

Il est enfin à noter le rôle essentiel de notre partenaire « CAF » qui, pour 2021, a participé à hauteur de 2.6 M € pour les prestations de service, contrat enfance jeunesse, ...

Enfin, dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain et paysager du quartier du Jaquon (délibération du 08 avril 2021), le produit de la cession de la parcelle constructible pour 2,5 millions a constitué un levier non négligeable de notre effort d'investissement.

Les résultats annuels estimés

Résultats du Compte administratif provisoire 2021

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	8 388 891,38	8 343 993,48	44 680 959,98	46 976 742,07	53 069 851,36	55 320 735,55
Résultats de l'exercice	44 897,90			2 295 782,09		2 250 884,19
Résultats reportés	24 709,68			2 100 000,00		2 075 290,32
RESULTATS DE CLOTURE	69 607,58			4 395 782,09		4 326 174,51
Restes à réaliser	1 487 285,15	520 398,00			1 487 285,15	520 398,00

III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 : POURSUITE DE LA TRAJECTOIRE D'INVESTISSEMENT SOUTENU ET DE DESENETTEMENT, MALGRÉ UN CONTEXTE INFLATIONNISTE PESANT SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les turbulences macroéconomiques se multiplient.

Jour après jour depuis le début de la pandémie, en 2020, les gouvernements ont pris toute une série de décisions : cinémas des grandes villes fermés d'office, hôtels et restaurants à moitié vides ou fermés, suspension des voyages aériens, limitation des déplacements, confinement... Cela a entraîné un ralentissement économique.

Puis, la pandémie s'est progressivement ralentie, et les nombreuses mesures prises ont permis d'amortir le choc et de faire redémarrer rapidement l'économie.

Très vite, l'impression s'est installée que le creux avait été dépassé et que la croissance mondiale avait été remise sur les rails, nonobstant certains phénomènes perturbateurs telles que l'inflation qui rogne le pouvoir d'achat, la flambée des prix des matières premières, la généralisation des pénuries et la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Pour la commune, l'envolée du coût des matières premières se répercutera malheureusement sur son budget en 2022. Elle pourrait également aller jusqu'à perturber la fourniture de certains biens consommables nécessaires au bon fonctionnement du service public. En effet, certains fournisseurs pourraient, face à l'insuffisance des éventuelles clauses de révision de prix prévues dans leurs marchés,

faire le choix de les rompre par anticipation, occasionnant d'inévitables retards dans la livraison de certains produits, acquis pour un prix de plus en plus élevé.

Par ailleurs, la répercussion de la hausse des prix de l'énergie sur les finances de la commune sera très conséquente. Au regard des prévisions sur les marchés de gaz et d'électricité qui se renouvellent en 2022, l'augmentation estimée de ce poste dans le budget de la commune représentera sans doute au moins 50% (+ 350 000€).

La stratégie de solidité financière reste donc la même que celle déployée les années précédentes et doit même s'intensifier pour amortir les conséquences des tendances inflationnistes. Il apparaît indispensable de réduire toute charge non obligatoire à son strict minimum et contrôler systématiquement le suivi de la consommation des crédits de dépense.

- Maîtriser des charges de fonctionnement, en dehors des hausses contractuelles inéluctables
- Geler les taux de fiscalité.
- Continuer la politique volontariste d'équipement pour la transition écologique et l'attractivité de la commune
- Maintenir la trajectoire de désendettement.
- Rechercher systématiquement des financements extérieurs.

L'évolution des indicateurs d'épargne

La connaissance des marges de manœuvre de la commune permet d'identifier les leviers à disposition pour financer les actions nouvelles et les nouveaux investissements.

L'épargne brute progresse de + de 30% en 2021. Cet indicateur apprécie la santé financière de la commune et sa capacité à investir. Dans le même temps, la capacité de désendettement est ramenée à un ratio très correct de 9 ans. Cela indique que la commune est capable de rembourser la totalité du capital de la dette en 9 années d'épargne.

Synthèse	2020	2021
Recettes de fonctionnement courant	43 141 991,04	44 131 562,72
Dépenses de fonctionnement courant	39 092 821,50	39 038 058,41
Epargne de gestion	4 049 169,54	5 093 504,31
Résultats financiers	-988 125,69	-939 110,43
Résultats exceptionnels	126 755,68	-2 175,88
Epargne brute	3 187 799,53	4 152 218,00
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	2 292 453,67	2 521 448,00
Créances sur des collectivités	51 460,49	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	946 806,35	1 630 770,00
Dépenses réelles d'investissement	5 844 756,51	5 733 812,31
Recettes réelles d'investissement	3 434 064,54	941 474,27
Besoin de financement	2 410 691,97	4 792 338,04
Emprunts nouveaux	2 700 000,00	700 000,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 584 900,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	4 207 985,41	4 331 316,42
Dette au 31 12	39 749 650,56	37 934 698,00
Capacité de désendettement	12,47	9,14
Endettement Net Bancaire	407 546,33	-1 821 448,00

La municipalité s'attachera à maintenir cette trajectoire pour 2022 et les années à venir en dépit des aléas de hausse des coûts que nous connaissons actuellement et qui seront à prendre en compte dans notre prospective.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les principales hypothèses d'évolution des recettes

❖ La politique tarifaire

Les tarifs ne font pas l'objet d'une revalorisation automatique. Sont actualisés uniquement ceux qui ne sont plus en adéquation avec la qualité et le coût des services proposés.

Les produits des services ayant retrouvé un niveau quasi identique à celui de 2019, il est prévu au titre de 2022 une évolution du chapitre 70 de 4.5% principalement sur les droits et redevances des 3 sous-traités d'exploitation de plages, les redevances d'occupation du domaine public, les produits des services de la petite enfance et de l'animation extra et périscolaire. Par respect du principe de sincérité budgétaire, l'évolution proposée permet de faire coïncider le montant du BP 2022 au plus proche du réalisé 2021.

Montant voté 2021 : 3 476 210 €

Montant réalisé 2021 : 3 710 886 €

Prévision 2022 = **3 633 410 €**

La fiscalité

❖ Les taux communaux de fiscalité restent inchangés pour 2022

	Taux communal 2021	Taux communal 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.42%	28.42%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18.60%	18.60%

Pour information : Les taux moyens communaux de 2020

au niveau National :

Taxe foncière (bâti) = 32.24%

Taxe foncière (non bâti) = 49.79%

au niveau Départemental :

Taxe foncière (bâti) = 30.48%

Taxe foncière (non bâti) = 28.97%

Le taux communal relatif à la taxe d'habitation a disparu. La réforme de la taxe d'habitation en cours a pour objectif la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers en 2023, dans le but de renforcer le pouvoir d'achat des Français. Au titre de 2022, seuls 20% des foyers les plus aisés vont encore en payer une partie.

Pour rappel, afin de compenser le manque à gagner, l'État a transféré aux communes la part départementale de la taxe foncière et un coefficient correcteur qui neutralise les effets de la sur ou de la sous-compensation générés par ce transfert de fiscalité.

Au titre du mandat 2020-2026, sous réserve que les sources actuelles de financement de la commune, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement, ne soient pas à nouveau excessivement prélevées par l'Etat, il n'est pas envisagé d'évolution des taux de fiscalité communale.

En revanche, une progression des bases foncières de l'ordre de 3.4% est attendue dans le cadre de la revalorisation forfaitaire annuelle inscrite dans la loi de finances pour 2022. Les produits fiscaux de la commune devraient continuer à croître en 2022 du fait de cette revalorisation, principalement.

❖ Les taxes additionnelles de droits de mutation

Des droits de mutation extrêmement dynamiques sur les deux dernières années

2020	2021
2 486 393 €	2 686 038 €

Néanmoins par mesure de prudence du fait de leur volatilité, il est prévu de n'inscrire au titre de 2022 que 2.3 millions d'euros sur ce poste.

Les autres produits de fiscalité sont repris à leur niveau 2021 (attribution de compensation 6 731 946 €, dotation de solidarité communautaire 534 221 €, taxe sur la consommation finale d'électricité 800 000 €, Taxes locales sur la publicité extérieure 272 000 €,...).

❖ Les dotations et participations

Pour 2022, l'enveloppe globale de DGF reste stable au plan national. Néanmoins, il est prévu une diminution de l'ordre de 100 000 € du montant de la dotation forfaitaire attendue par la commune de Saint-Laurent-du-Var au regard de l'évolution des indicateurs de péréquation (écrêtement supérieur à prévoir).

Pour mémoire : La loi de finances pour 2022 a adapté l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités.

Les ressources supplémentaires intégrées au potentiel fiscal et financier dès 2022 :

- la taxe sur les pylônes,
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- la majoration sur les résidences secondaires,
- les DMTO (taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux et le fonds de péréquation des DMTO) pris en compte de façon moyennée sur 3 ans,
- le prélèvement sur recettes de compensation des communes contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE institué l'an dernier (article 79 de la LFI pour 2021)

Par ailleurs, le montant des participations et subventions de fonctionnement à percevoir au titre de 2022 reste sensiblement identique à 2021 hormis pour la participation de la CAF pour les prestations de service versées dans le cadre de l'enfance et de la jeunesse qui devraient progresser, principalement pour intégrer, en année pleine, l'accueil des 6-12 ans, auparavant pris en charge par l'AGASC.

Les principales hypothèses d'évolution des dépenses (hors masse salariale)

Pour la construction du budget primitif, les hypothèses de préparation budgétaire seront bâties sur la base d'un retour à une activité normale calquée sur l'exercice 2019 en prenant néanmoins en compte, des évolutions notables sur le chapitre 011 telles que :

- L'évolution du poste « énergie-gaz » de l'ordre de 50%,
- La prise en charge par la commune en année pleine des activités extra et périscolaires des 6-12 ans,
- Les augmentations des prix sur les nouveaux marchés (par exemple : nouveau marché de chauffage, de nettoyage des vitreries) ainsi que les révisions de prix,
- Des prestations de débroussaillage supplémentaires notamment au nouveau Parc du Jaquon mais également pour des besoins récurrents (cimetière, talus zone industrielle, ...).

En contrepartie, un travail collaboratif « services-associations » a été réalisé sur les montants de subventions 2022, une baisse de l'ordre de 4.5% est attendue sur ce poste notamment sur la subvention versée à l'AGASC dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de la reprise des activités des 6-12 ans par la municipalité.

Pour **les atténuations de produits** : Une pénalité SRU 2022 estimée à -1.47% par rapport à 2021

SRU	2020	2021	2022
	477 934	437 554	431 101

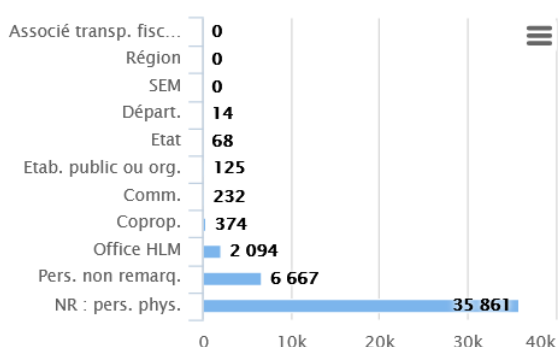
Une contribution au FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui devrait rester stable.

FPIC	2020	2021	2022(prévision)
	216 435	210 077	210 000

La fiscalité directe locale

Focus sur les locaux

Locaux par groupe de propriétaires



Pour **2021**, les locaux sur le territoire sont détenus à :

- 78,9 % par les personnes physiques
- 4,6 % par les offices HLM
- 0,7 % par les personnes publiques

Locaux d'habitation par nature

Nombre de locaux d'habitation par nature



■ Appartements
■ Maisons

VL actualisée des locaux d'habitation par nature



■ Appartements
■ Maisons

Pour 2021 :

- 87,2% des locaux d'habitation sont des appartements
- 12,8% des locaux d'habitation sont des maisons

Les appartements représentent 81,5% de la valeur locative de l'année des locaux d'habitations. Les maisons représentent 18,5% des valeurs locatives.

Les emprunts

Un encours équilibré et sécurisé.

Le stock d'emprunts au 1er janvier 2022 est de 37.9 millions d'euros 28 emprunts contractés auprès de 7 prêteurs. Cette diversité de financeur est le reflet d'une gestion dynamique visant à optimiser et adapter au maximum le besoin de la ville en fonction du marché, des offres et de ses projets.

Elements de synthèse	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Votre dette globale est de :	37 938 697.35 €	39 757 931.12 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.43 %	2.48 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.94 ans	15.75 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7.84 ans	8.29 ans	↓

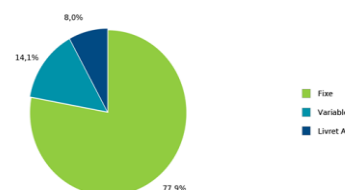
Les taux sur les marchés financiers restent toujours historiquement bas mais les analystes entrevoient une légère hausse des taux en 2022.

Le taux moyen de la dette de la ville de Saint-Laurent-du-Var poursuit sa diminution du fait de l'extinction d'une partie de sa dette plus ancienne qui laisse donc progressivement place à un encours de dette renouvelé à des conditions financières plus optimales que par le passé.

Pour exemple, le prêt 2021 de 700 000 € a été conclu auprès de la Banque Postale à taux fixe 0.92%.

Dette par type :

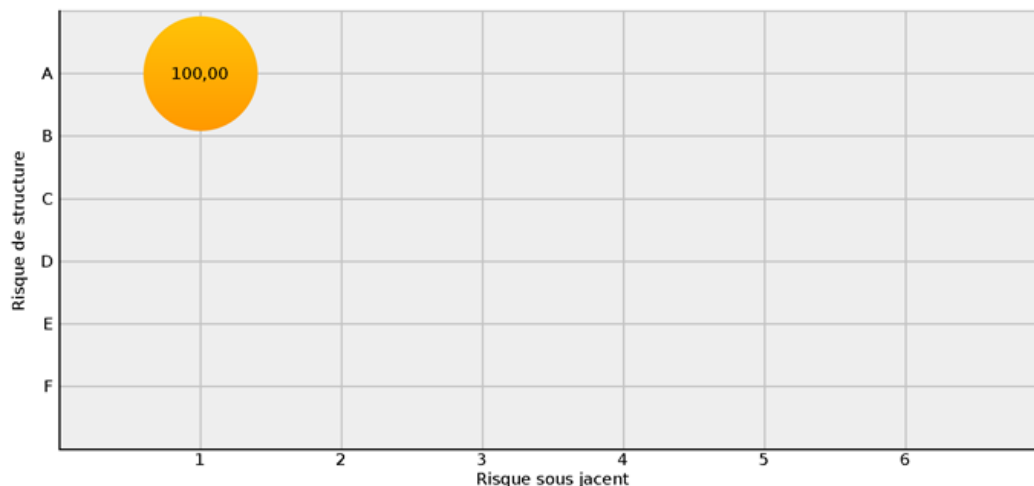
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 561 778.82 €	77,92 %	2,88 %
Variable	5 349 318.53 €	14,10 %	0,52 %
Livret A	3 027 600.00 €	7,98 %	1,37 %
Ensemble des risques	37 938 697.35 €	100,00 %	2,43 %



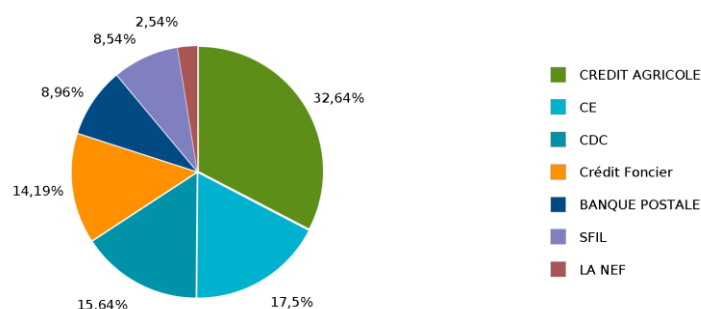
Dettes selon la charte de bonne conduite :

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Dettes par prêteur :



Echéances 2022 :

Echéance	Capital	Intérêts	Total
janvier 2022	223 000,09	77 872,45	300 872,54
février 2022	237 645,38	84 625,33	322 270,71
mars 2022	451 911,72	118 700,63	570 612,35
avril 2022	82 958,22	33 710,24	116 668,46
mai 2022	252 654,86	96 215,03	348 869,89
juin 2022	301 753,08	104 564,98	406 318,06
juillet 2022	83 369,80	33 256,93	116 626,73
août 2022	108 895,03	52 896,53	161 791,56
septembre 2022	342 479,13	107 992,28	450 471,41
octobre 2022	83 784,67	32 817,78	116 602,45
novembre 2022	109 523,62	52 441,64	161 965,26
décembre 2022	303 633,29	100 958,65	404 591,94
Total	2 581 608,89	896 052,47	3 477 661,36

La commune s'est fixée une trajectoire de diminution de l'encours de dette. A la clôture de l'exercice 2021, il est à noter un endettement net bancaire de -1.8 millions d'€ et une capacité de désendettement de 9.14 années (niveau du seuil recommandé).

Le programme prévisionnel de recours à l'emprunt restera maîtrisé au cours des prochaines années et, si possible, demeurera en deçà, du montant annuel de remboursement en capital (soit 2.5 M€ chaque année).

La politique communale en matière de ressources humaines

A titre liminaire, il est rappelé que le montant du budget voté en 2021 au titre du chapitre 012 était de 25 575 119 euros. 25 293 355 euros ont été réalisés.

En matière de charges de personnel, poste important de dépenses puisqu'il représente environ 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, les orientations prévoient d'intégrer une variation du montant de BP à BP de l'ordre de 0.75 % qui permettra d'intégrer les effets de la revalorisation des grilles de rémunérations des agents de catégorie C (coût annuel 250 000 €), de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité (avancements, promotions, etc.), la revalorisation du SMIC, le tout atténué par la poursuite du plan d'économies sur la réduction de certains postes.

A. La structure des effectifs

Un équivalent temps plein (E.T.P) correspond aux effectifs physiques pondérés de la quotité de travail des agents à un instant T (31.12.21).

L'équivalent temps plein travaillé (E.T.P.T) est un équivalent temps plein (E.T.P) en année pleine (ici sur l'année 2021).

Le personnel en activité représente 581.63 agents E.T.P travaillé et 614,05 ETP, majoritairement sur emplois permanents qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale. La part des contractuels est 25,79%.

La répartition des effectifs par filières est le reflet de la diversité des compétences exercées dans les services municipaux :

Filière	Agents titulaires		Agents non titulaires	
	En ETP	En ETPT	En ETP	En ETPT
Administrative	113,17	110.89	8,74	7.67
Technique	151,52	150.81	60,82	52.02
Sociale	36,55	35.80	2	0.47
Médico-sociale	33,20	32.16	10,84	8.33
Sportive	7,80	7.80	4,73	2.65
Culturelle	13,05	13.05	3,41	2.22
Animation	44,74	44.32	61,53	54.18
Police municipale	38,70	36.49	0	0
Assistantes maternelles			12,00	12.00
Enseignants accompagnements leçons			0,63	0.61
Apprentis			4	3.50
Agents de sécurité et vacataires			3,62	3.66
Directeur/Collaborateur de Cabinet			3	3
Total	438,73	431.32	175,32	150.31

	Hommes	Femmes	Total effectifs agents
Catégorie A	14	33	47
Catégorie B	34	34	68
Catégorie C	148	440	588
Hors Catégorie	16	31	47
	212	538	750

On y dénombre 28.26% d'hommes pour 71.74% de femmes avec un taux de féminisation au premier rang pour les filières administrative, technique, animation, sociale et médico-sociale ; à l'inverse, les filières sportive et police municipale comptent à titre principal du personnel masculin.

La forme « champignon » de la pyramide des âges correspond à la forme régulièrement rencontrée dans les communes. L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 47 ans 3 mois, soit un léger rajeunissement par rapport à la moyenne de 47 ans 9 mois constatée l'an dernier. Au niveau national, l'âge moyen est de 43 ans 6 mois (chiffres 2019, pas de données à jour actuellement).

B. Le temps de travail

Les services de la Ville de Saint-Laurent-du-Var fonctionnent depuis 2001 sur la base règlementaire des 1607 heures annuelles et 37h hebdomadaires de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi 17h00 ouvrant droit à 11 jours ARTT pour la majorité du personnel (70%).

Certains services comme l'Etat Civil et l'administration de l'Education appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers.

D'autres postes nécessitent le recours à l'annualisation du temps de travail déployée pour le personnel des écoles et restaurants scolaires en lien avec le calendrier de fonctionnement de l'Education Nationale.

Il est également permis l'aménagement des horaires en période d'été pour l'ensemble des agents pouvant relever de ce dispositif (espaces verts, ateliers, cimetières).

Les agents de la Police Municipale (brigades de roulement en journée et brigades de nuit) ont également des cycles de travail particuliers afin de répondre aux exigences d'un service fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Enfin le télétravail expérimenté depuis 2 ans auprès de services pilotes a été déployé très largement afin de répondre à la continuité du service public durant la crise sanitaire. Cette thématique a été portée à l'ordre du jour du dernier Comité Technique et a été abordée avec les organisations syndicales lors du dialogue social. Le télétravail fera l'objet prochainement d'une délibération de cadrage.

C. Les charges de personnel

Au titre de l'année 2021, il apparait, chapitres 011 et 012 confondus des dépenses de personnel d'un montant de 25 662 494,96 euros réparties selon les principaux comptes comme suit :

Traitements indiciaires bruts	13 176 943
Régimes indemnitaires	2 682 781
Nouvelle bonification indiciaire	69 441
Traitements non indiciaires (Assistants maternelles, CAE, apprentis, stagiaires)	602 303
Charges sociales	7 525 972,77

Médecine	58 522
Formation (hors cotisation CNFPT) mais stages payants CNFPT compris	72 150
Frais de déplacement du personnel	9 512
Frais de mission élus	688

D. Les actions sociales et les avantages en nature

Les agents laurentins bénéficient :

(Plus spécifiquement pour les agents titulaires avec un temps de travail supérieur à 28 heures) :

- ❖ d'un compte épargne temps au titre duquel les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, indemnisés ou pris en compte au titre de la retraite complémentaire ;
- ❖ des services d'un assistant social mutualisé avec le C.C.A.S ;
- ❖ d'une participation financière de la Ville à l'organisme PLURELYA (soit en 2021, 147 459€), confiant ainsi à cet organisme la gestion de prestations pour tous les moments de la vie (aides, loisirs et services, vacances etc ...) ;
- ❖ d'une participation versée par mois pour leur adhésion à une assurance labellisée en santé et prévoyance ;
 - Il s'agit d'un montant forfaitaire variable selon le traitement brut indiciaire de l'agent qui représente 20 € pour ceux dont le traitement est inférieur à 1 700 € ou 15 € pour les autres cas.

Participation santé		
Année	Nombre d'agents	Coût
2021	313	59 410 €

- En ce qui concerne la prévoyance et selon un barème tenant compte du traitement indiciaire brut de l'agent, les participations varient de 5 à 11 €.

Participation prévoyance		
Année	Nombre d'agents	Coût
2021	350	37 294 €

- ❖ d'une participation à 50% au plus au paiement d'un abonnement à un service de transports publics de personnes, ce qui représente sur les trois dernières années les montants ci-après :

Participation aux frais de transport domicile-travail		
Année	Nombre d'agents	Coût
2021	11	1453€

- ❖ de titres restaurants mensuels, d'une valeur de 80 € par mois pour un agent travaillant à temps complet, l'agent contribuant à hauteur de 40%, soit 32 €, pour un agent à temps complet ; la Collectivité prend donc à sa charge 60%, soit 48 €. Depuis juin 2018, dans le cadre de la

modernisation, un support mixte a été mis en œuvre au choix de l'agent : répartition mensuelle entre titres papier et titres carte dématérialisée à hauteur de 70 % papier et 30 % carte ou 50 % papier et 50 % carte ou encore 100 % carte :

Année	Nombre d'agents	Nombres de titres distribués	Coût agent	Participation Ville
2021	333	32 342	103 530 €	155 295 €

❖ de logements de fonction

2 agents sont logés par nécessité de service, occupant des fonctions de gardiens aux installations sportives.

E. La gestion prévisionnelle des ressources

Dès le début du mandat précédent, la collectivité s'est engagée dans la maîtrise de sa masse salariale. Les départs en retraite dont le nombre augmente depuis plusieurs années (35 agents en 2021) sont l'occasion d'un travail d'anticipation pour optimiser l'organisation des services tout en privilégiant les mobilités internes. Ainsi, en 2021, 11 agents sur les 35 partants (près d'un sur 3) ont pu ne pas être remplacés sans pour autant compromettre le niveau de service public attendu par les usagers.

Une économie de 280 000€ a été réalisée en 2021 sur la masse salariale par rapport au budget initialement voté, permettant sa diminution de 0,4% par rapport à l'année 2020. Cependant, au regard de la crise sanitaire qui persiste et des nouvelles mesures gouvernementales liées à la légitime revalorisation des carrières des agents de catégorie C, l'année 2022 devrait se traduire par une reprise inévitable de la progression de ces dépenses de personnel.

Concernant les effets de la COVID : le processus permettant d'assurer le fonctionnement de certains services comportant des normes d'encadrement (comme les EPE ou le service de l'Animation) reste conséquent.

Il convient notamment dans ce cas de figure de procéder à des remplacements de personnels absents lorsque le pool navette du Pôle intermédiaire Animation Jeunesse, n'est plus en mesure de répondre aux urgences (+90 000 euros envisagés pour les dépenses liées aux heures complémentaires effectuées par les contractuels).

Parallèlement, cette année 2022 devra répondre aux augmentations prévues par les réformes gouvernementales revalorisant principalement les indices des catégories C (+ 250 000 euros). En effet, les récents décrets ont :

- modifié le nombre d'échelons des grades classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 ;
- modifié la durée de certains échelons ;
- procédé au reclassement des échelles de rémunération C1 et C2 et agents de maîtrise ;
- attribué une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année, après le reclassement des agents dans les nouvelles grilles indiciaires. La bonification d'ancienneté exceptionnelle s'applique pour tous les agents de la catégorie C, modification d'indice ou non.

Les orientations budgétaires en section d'investissement - les dépenses d'équipement, le besoin de financement des équipements

Dès le début du second mandat et dans la poursuite du précédent, un ambitieux programme d'investissement a été lancé. Il doit permettre de valoriser la ville dans son ensemble, développer son attractivité et renforcer le mieux vivre laurentin. La volonté des élus est d'investir et de soutenir la relance.

En dépit d'un début de mandat difficile du fait de la crise sanitaire et des confinements qui ont impacté durablement les conditions de travail non seulement de la commune mais également des entreprises et prestataires avec des délais d'exécution plus longs (chômage partiel, travaux déprogrammés,...), le volume d'investissement (hors reports) reste soutenu. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement, environ 9 M d'euros de crédits seront inscrits au budget primitif 2022. En revanche, dans le cadre de la prospective PPI 2021/2026, le niveau d'équipement moyen retenu devra se situer à hauteur de 7 millions d'euros maxi annuels.

Une politique d'équipement ambitieuse

Des projets de grande ampleur seront menés sur ce mandat pour le développement et l'attractivité de notre territoire.

Les nouveaux quartiers de ville, plus qualitatifs et plus durables :

- En Centre Ville : l'opération de requalification du Square BENES qui vise à créer un pôle de centralité urbaine avec la construction d'une école maternelle, d'une crèche multi-accueil, d'un parking de stationnement et d'espaces publics de qualité donnant la part belle au végétal.
- En entrée de Ville : la valorisation urbaine du quartier « Porte de France » qui permettra l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et le développement de l'attractivité de ce secteur avec un objectif essentiel sur ce projet de reconquête urbaine et sociale de ce secteur (construction de logements, aménagements extérieurs paysagers, commissariat, commerces,...).
- Au nord de la commune : une opération d'équipements publics du « secteur Pugets Nord » afin de créer une nouvelle centralité sur ce secteur et favoriser le développement d'un cadre de vie agréable dans ce futur quartier (création d'une placette, d'un jardin d'enfants, d'un terrain de sport, de parkings et d'équipements de voirie (voie de desserte, trottoirs, extension des réseaux électriques,...)).
- Au sud du territoire : le quartier de la Gare et des Vespins avec l'arrivée de la future ligne 4 du tramway à horizon 2025 dont le périmètre de tracé est à l'étude ainsi que la trame circulaire.

Le projet de requalification du secteur comprend notamment un parking relais situé à l'îlot FOREZ près de la Gare, des logements mais également une entrée de ville sur ce quartier un peu plus qualitative et moderne.

Un programme de rénovation urbaine est également attendu quartier des Paluds avec la construction d'un hôtel 4*, des programmes neufs mixant logements sociaux et résidentiels, des commerces, des aménagements de voirie.

- En bord de mer : Après le réaménagement du port avec la reconstruction des cellules commerciales ainsi que les travaux du « Môle Ouest », l'opération d'aménagement du littoral laurentin qui a pour but de traiter la continuité des promenades, du port de plaisance jusqu'au parc naturel des bords du Var et offrir un espace public de qualité et valoriser notre bord de mer. Ce projet pluriannuel comprend les promenades Cousteau et Landsberg ainsi que la construction de la nouvelle base nautique, la démolition de l'AGASC et également la création d'un parking (Coût global pluriannuel de l'opération 6 millions d'euros).

De plus, il est à noter la programmation sur ce mandat d'une opération globale de travaux de voirie de l'avenue Général de Gaulle ainsi que le projet inédit sur le littoral azuréen de liaison par voie aérienne de la commune de Saint-Laurent-du-Var à Nice. Enfin, après l'abandon du projet de construction de la prison, la réflexion avec l'EPA sur le projet de requalification de la plaine des Iscles a été remis sur la table, intégrant la création d'un nouveau quartier au nord de la commune ainsi qu'un échangeur pour relier la 202bis.

La rénovation des installations sportives

Les terrains de football et de rugby du complexe sportif des Iscles auront été réhabilités en intégralité. Après une première étape franchie en 2021, le nouveau revêtement synthétique a été installé sur le terrain de rugby ainsi que l'éclairage et la sonorisation (coût du projet : 1 100 000 €).

Dans la continuité et pour parfaire la rénovation des terrains du Stade Iscles, le budget 2022 prévoit l'inscription d'1 000 000 € pour la pelouse du terrain de football comprenant également l'éclairage, la sonorisation et l'arrosage automatique.

La solidarité en matière de logements et de soutien aux plus démunis

Chaque année, la commune s'engage dans l'aide à la construction de logements locatifs sociaux par l'attribution de subventions d'équipement foncier envers les bailleurs sociaux. Une enveloppe annuelle de 300 000 € est dédiée à ce projet.

Création d'un centre social aux Pugets (enveloppe inscrite dans le PPI : 350 000 €)

Un centre social existe actuellement au quartier « Porte de France ». Au regard de la réhabilitation globale du secteur, des diagnostics révèlent une paupérisation et un vieillissement de la population, de ce fait, il est envisagé de créer un centre social sur le quartier des Pugets, à dimension communale, et non plus exclusivement sur le quartier du Point du Jour. La commune est consciente de l'enjeu pour l'ensemble du territoire et du projet à mettre en œuvre pour accompagner les habitants du Point du Jour à voir disparaître ce service de proximité. L'objet du projet social du centre actuel est bien de mener les habitants de ce quartier vers plus d'autonomie et d'orientation vers le droit commun.

La rénovation durable et inclusive des bâtiments municipaux

Dans sa partie « Entretien du Patrimoine bâti », le PPI prévoit notamment toutes les dépenses nécessaires au bon entretien des bâtiments communaux mais également le programme de mise en accessibilité (Ad'Ap) de ses bâtiments accueillant du public et surtout un nouveau programme de rénovation énergétique des bâtiments dont les études et diagnostics sont en cours de réalisation.

Inscription au PPI de 660 000 € annuels pour l'entretien et la rénovation des bâtiments

Inscription au PPI de 100 000 € pour les diagnostics de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, de restauration scolaire, des équipements sportifs, des établissements de petite-enfance. En fonction du résultat des diagnostics, une liste des bâtiments prioritaires sera dressée et le montant des travaux à réaliser inscrit dans le PPI.

Inscription au PPI de 830 000 € pour la réfection complète de l'ancienne trésorerie « la Cruche d'Or »

Inscription au PPI de 200 000 € annuels pour le programme AD'AP

L'amélioration continue de la qualité des services proposés à la population

Les attentes des usagers sont fortes en termes de qualité de service, de simplification et d'écoute, c'est la raison pour laquelle, la commune veut aller encore plus loin sur la qualité des services rendus à la population.

La création du site internet qui permet de partager non seulement les informations relatives à la vie communale (administration, évènements, festivités, communications diverses, ...) avec le plus grand nombre mais également permettre le déploiement des démarches à distance avec la mise en œuvre d'un portail citoyen (BP2022 : 75 000 €)

La maison de la famille qui est un lieu convivial, un lieu d'écoute pour les parents qui favorise l'entraide, le soutien et l'autonomie pour toutes les familles. Actuellement, l'Antre nous est situé dans la maison située 73 avenue du Général de Gaulle. Ce bâtiment étant voué à disparaître, un déménagement est prévu dans les locaux de l'ancienne crèche Lei Pichoun (prévision pour les travaux de 120 000 € au budget 2022)

L'extension du cimetière Saint Marc : Cette opération s'intègre dans le programme pluriannuel d'investissement et consiste à augmenter la capacité funéraire de la commune avec la création de caveaux, d'enfeus et l'intégration d'un nouveau carré israélite.

La sécurité des laurentins, une priorité permanente

L'installation de boutons d'alarme : la commune souhaite s'équiper d'un système de bornes d'appel d'urgence installées sur plusieurs sites et raccordées à la Police Municipale. Un déclenchement d'appel d'une des bornes permettra de rediriger les caméras de vidéosurveillance à proximité vers la borne en question afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et permettre aux citoyens de prévenir rapidement les forces de l'ordre.

L'évolution du Centre de supervision urbain – CSU : 100 000 € ont été inscrits au budget 2022 pour des travaux dans le cadre de la vidéosurveillance.

Par ailleurs, les dépenses récurrentes (matériels, mobiliers, agencements, plantations,...) représentent une enveloppe annuelle de l'ordre de 2.4 millions d'euros

Globalement, les dépenses d'équipement inscrites au budget 2022 s'élèveraient à 9 millions d'euros (hors restes-à-réaliser : 1.4 millions d'euros). Ce montant important financé sans augmenter l'encours de l'emprunt s'inscrit dans la stratégie de solidité financière de la commune pour réaliser un plan pluri-annuel d'investissement de plus de 45 millions d'euros sur le mandat 2020-2026.

Le besoin de financement des équipements minimise le recours à l'emprunt

Le financement de ce programme d'investissement ambitieux sera réalisé pour partie par l'autofinancement, par les ressources propres de la commune et par l'emprunt.

En terme d'autofinancement, la commune envisage d'affecter une part relativement importante de son résultat de fonctionnement 2021 au financement des équipements envisagés. Il est prévu d'inscrire au compte 1068 une affectation à hauteur de 2.5 millions d'euros. En revanche, l'impact de la hausse des dépenses de fonctionnement affectera inévitablement le résultat de fonctionnement, sur les années suivantes, aussi, une vigilance et un suivi précis des dépenses de fonctionnement sera indispensable.

Les autres ressources en investissement concernent notamment :

Le FCTVA qui compense de manière forfaitaire la TVA (taux 16.404%) les dépenses d'investissement éligibles que la commune a acquittées en N-1. Au regard des crédits mobilisés, le FCTVA constitue le mécanisme de soutien à l'investissement public local le plus important.

Pour rappel, la réforme relative à l'automatisation du FCTVA a été fixée au 1^{er} janvier 2021. Cette réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales. Sa mise en œuvre sera progressive jusqu'en 2023. Pour la commune, l'automatisation sera appliquée dès 2022. En fonction des réalisations 2021, le montant de la dotation a été prévu à 600 000 €.

Les financements extérieurs

La recherche de financement des projets demeure toujours une priorité. La municipalité sollicite l'ensemble les contributeurs pour tous les programmes envisagés qu'ils soient sécuritaires, sportifs, culturels, pour des aménagements urbains, ...

Quelques exemples de financements divers :

La participation de l'Etat dans le cadre du FISAC

Le versement des PUP dans le cadre du projet d'aménagement du Square Bènes

L'offre de concours de la SAS ALDETA pour l'aménagement du littoral

La subvention d'aménagement de la REGION pour les rénovations de pelouses du stade des Iscles

La participation de l'ANSSI pour le parcours Cybersécurité des systèmes d'informations

Les cessions d'immobilisations

La commune dispose d'un patrimoine immobilier qui est affecté à des utilisations variées. Dans un contexte de contraction budgétaire, la gestion dynamique patrimoniale a permis d'avoir une vision claire de notre patrimoine. Son optimisation s'inscrit comme un levier financier d'une part, afin de faire diminuer les coûts de gestion induits et d'autre part, afin de faire rentrer des recettes supplémentaires.

Cessions envisagées	2022	2023
Maison Louis Roux + parkings	350 000 €	
Maison du Vieux Village	180 000 €	
Maison des Rascas	278 100 €	
Bâtiment Fahnestock (projet Ramella)	398 000 €	
2 parkings Louis Roux	21 300 €	
Talus Les Paluds	1 167 000 €	
Maison Vieux-Village Reprographie		200 000 €
Leg Carletti Les Vespins		700 000 €
Bâtiment Antre Nous		600 000 €

Les emprunts

Enfin, l'équilibre du budget de la section d'investissement tiendra compte de l'emprunt à mobiliser dans le cas où toutes les dépenses d'équipement soient réalisées sur l'exercice.

Pour 2022 et dans la continuité des objectifs fixés par la municipalité, le volume annuel en « emprunts nouveaux » sera inférieur au montant du capital annuel remboursé de 2 500 000 €

Compte-tenu du niveau de désendettement 2021 de 1.8 millions d'euros, cela signifie que la commune n'augmentera pas son encours de dette et poursuivra sa trajectoire de désendettement.